

# Les recherches sur les sorties de délinquance : quelques remarques de sociologie des sciences

---

Philippe Robert<sup>1</sup>

Introduction générale au Colloque sur

Les processus de désistance, une perspective comparative

Hôtel de Ville de Paris, 5, rue Lobau, 75004-Paris, salle Xavier Lacoste

28 septembre 2017, 9.55-10.15

---

<sup>1</sup> Directeur de recherches émérite au CNRS (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales – CESDIP – CNRS, UVSQ, MJ, UCP)

Les organisateurs m'ont convaincu de présenter une brève introduction générale, sans que j'ai beaucoup d'autre titre pour le faire que de diriger les thèses de certains d'entre eux et peut-être d'avoir, comme fondateur du GERN, développé ce type de colloques européens. Restait alors à déterminer comment situer cette intervention pour qu'elle soit le plus utile au déroulement de ce colloque. Aborder les termes internes à votre thème aurait été complètement inutile : vous allez le faire aujourd'hui et demain, et, en tant que spécialistes de la matière, vous êtes beaucoup mieux placés que moi pour y procéder. J'ai donc choisi de regarder les sorties de délinquance de l'extérieur, un peu sous l'angle d'une sociologie des sciences qui s'interrogerait sur les particularités d'un objet de recherches.

Je vais donc non pas traiter – ce serait trop long – mais effleurer trois questions qui m'ont frappé au sujet de ce bloc de recherches.

D'abord – tout le monde y pense – pourquoi son émergence a-t-elle tant tardé ?

Ensuite, comment ressent-il l'impact des mutations subies ce dernier demi-siècle par nos formations sociales ?

Enfin, de quelle délinquance s'agit-il quand on parle de désistance de la délinquance ?

## I. Une émergence tardive

S'il est avéré, comme le proclame la littérature spécialisée, que la majorité de ceux qui passent par la case criminalité ont vocation à en sortir, comment se fait-il alors qu'il ait fallu tellement de temps à ceux qui font profession d'étudier le crime pour investir la désistance ? On pourrait en chercher la raison dans la négativité du thème : sortir, quitter, cesser. Qui étudie le crime s'intéresse avant tout à sa réalisation ; celui qui cesse représente, sinon un thème décevant, du moins un sujet peu prioritaire qui attire moins que l'étude du persistant, du récidiviste. Comme l'écrit Marwan Mohammed (2012a), les sciences du crime se sont intéressées en priorité au passage à l'acte et à la

persistance. En outre, leurs commanditaires ne les poussent guère à changer d'orientation : la délinquance qui cesse les intéresse peu ; la politique criminelle et sa rhétorique s'attachent surtout aux lieux et aux groupes à risque, ce sont eux qui font vivre les institutions pénales et les professionnels qui les peuplent, ce sont eux qui peuvent être érigés en clivages dans le débat politique. En outre, coincée comme elle l'est entre le champ de la déviance et celui de l'intégration sociale, la désistance n'appartient vraiment à aucun des deux, elle risque fort de paraître secondaire à l'un comme à l'autre.

Et même si elle bénéficie maintenant d'une sorte de 'mode' qui lui autorise une relative efflorescence, son importance relative demeure modeste si on la compare aux grands champs classiques de notre domaine.

Pareille situation n'est pas sans répercussion sur l'équilibre d'ensemble de l'étude du crime... avec le risque de prendre l'exceptionnel pour l'ordinaire et donc de mal le situer, notamment par une période d'observation trop brève qui prend pour une 'carrière' ce qui, avec le recul, s'avère être plutôt une compulsivité temporaire. Et c'est bien ce qui arrive quand l'étude de la récidive découvre dans la condamnation antérieure le meilleur prédicteur de sa réitération, sur l'air que *qui a bu boira* au risque de proclamer comme vérité ce qui est avéré seulement si l'on se borne à observer les persistants mais pas ceux qui cessent.

Toutefois, une autre raison, plus prosaïque, entre en ligne de compte pour comprendre le lent investissement de votre thème. Quel que soit l'impact sur la désistance de la socialisation primaire, du bilan de la période délinquante et de l'intervention des institutions pénales, la sortie suppose avant tout de scruter ce qui s'est passé dans la vie du désistant après la période de fort engagement délinquant. Les enregistrements institutionnels ne renseignent pas là-dessus, l'on ne peut plus table sur eux, il faut aller solliciter l'intéressé. Or cet intéressé, les institutions ne l'ont plus sous la main ce qui complique considérablement l'effort du chercheur et l'expose à un risque d'attrition particulièrement élevé et qui s'accroît à mesure que s'allonge la période sur laquelle on observe la désistance. On doit donc s'attendre à ce qu'une recherche significative sur la sortie de délinquance, qu'elle soit qualitative ou quantitative, soit longue et coûteuse, ce qui ne facilite pas l'investissement massif d'un tel thème.

En viendrait-on à établir le contact et à recueillir son accord pour raconter ce qui s'est passé dans sa vie récente, resterait à se demander si la question qu'on lui pose fait sens pour lui et lequel. On veut lui faire raconter comment il est sorti de la délinquance. Est-elle pertinente à ses yeux cette question à connotation institutionnelle qui traduit surtout l'étonnement de ne pas l'avoir vu revenir en contact avec l'institution ?

Encore faut-il d'abord qu'il soit d'accord pour considérer qu'il y était 'entré'. Et entré dans quoi ?

... Dans un mode de vie où la commission d'infractions définies par la loi pénale est acceptée voire recherchée ? Pareille définition peut faire sens pour certains sans ambiguïté, mais on peut aussi découvrir des curiosités : tel se présente comme désistant mais admet plus tard dans l'entretien continuer à *dealer* ; ce n'est pas qu'il ignore que cette pratique est incriminée et qu'elle lui fait courir certains risques (qu'il estime minces) ; simplement, il présente la poursuite du *deal* non comme une récidive délinquante, mais comme un moyen provisoire de s'assurer des ressources tant qu'il n'est pas parvenu à accéder à une source de revenus plus officielle.

... Ou bien dans une période de vie où l'intrusion des institutions pénales occupe une place significative ? On découvre alors que le chercheur doit éviter avant tout de prendre comme point de départ ce que l'institution pense d'elle-même<sup>2</sup>. L'exercice est d'autant moins aisé que souvent l'institution sert de porte d'entrée dans la recherche et de médiateur pour trouver les informateurs, voire de financeur. Pourtant c'est moins le point de vue de l'institution sur elle-même qui importe que ce qu'en pense l'enquêté. Passe encore le cas – non rare – de l'éducateur ou de l'agent de probation qui conseille au chercheur de prendre contact avec le supposé désistant en se recommandant de lui (*il se souvient certainement bien de moi*)... et le chercheur de découvrir que cet agent n'a laissé aucun souvenir à son ancien client. Plus souvent, les seuls agents dont on se souvient positivement sont ceux qui ont donné à leur interlocuteur l'impression s'impliquer dans une relation personnelle<sup>3</sup>... exactement l'inverse de ce que l'institution attend de ses agents et qu'elle leur conseille<sup>4</sup>. Si cette observation était confirmée, il y aurait là une indication de première importance à l'intention des

---

<sup>2</sup> La convergence des études naissantes sur la désistance et de celles sur l'efficacité de la probation (dans la veine du mouvement *What works*) n'a pas eu que des effets positifs sur le développement des premières.

<sup>3</sup> Encore faudrait-il savoir si les mêmes agents sont perçus de la même manière par tous leurs clients

<sup>4</sup> Standardisation, évaluation... avec les pièges des échelles actuarielles d'évaluation (Harcourt, 2011)

institutions, mais il n'est pas certain qu'elles l'accueilleraient avec plaisir tant elle est contre-intuitive par rapport à la mode managériale actuelle.

L'institution peut pousser à la désistance non seulement par l'aide positive exercée par certains de ses agents mais aussi par la répulsion qu'elle suscite, mais les choses sont souvent compliquées : le jeune délinquant qui goûte pour la première fois de l'emprisonnement peut considérer l'expérience comme assez traumatisante pour lui donner envie de n'y pas revenir, mais il peut aussi considérer comme peu redoutable une expérience où il retrouve ses pairs (*la prison c'est comme le quartier*). Et s'il faut tabler sur la répulsion, les aspects négatifs de la vie délinquante, la lassitude des expériences liées au mode de vie délinquant - ces logiques centrifuges se combinent aux centripètes dont on parle ordinairement - peuvent peser plus lourdement que l'institution pénale. Ainsi affirme-t-on souvent que le différentiel entre les profits du commerce de drogue et les revenus d'un emploi salarié ordinaire suffit à expliquer qu'on persiste, mais on oublie alors les 'coûts' d'une vie usante où il faut toujours rester sur le qui-vive pour conserver une situation sans cesse menacée, moins par la police, que par les concurrents qu'on doit sans cesse intimider... sans compter qu'un tel mode de vie est coûteux et peut obérer fortement les profits... simplement on les avait mal calculés sans tenir compte des coûts cachés. A mesure que les années s'additionnent, l'envie d'une existence plus paisible peut peser de plus en plus lourd dans la balance.

Si le concept d'entrée dans la délinquance n'est pas toujours aussi évident pour le supposé désistant que pour le chercheur ou l'institution pénale, celui de sortie peut aussi poser des problèmes de compréhension. N'a-t-on pas pu sortir en quelque sorte sans s'en rendre compte, par l'effet d'habitudes différentes ou par attachement à d'autres investissements ? Notre désistant a-t-il l'impression d'être sorti de la délinquance ou d'un mode de vie pavé de *conneries adolescentes, de sa bulle, de son quartier de jeunesse, de la socialisation de rue, d'un réseau d'amis et de relations* ? La sortie de délinquance ne serait alors qu'une conséquence ou une composante de ce changement de style de vie. Est-il sorti de la délinquance ou passé de l'adolescence à l'âge adulte ?

Au total, l'échange entre le supposé désistant et le chercheur gagne à se placer sous une perspective de récit de vie – ou de tranche de vie – plutôt qu'à se bloquer d'emblée sur le seul concept de 'sortie de la délinquance', d'autant que maints

spécialistes soulignent que cette ‘sortie’ ressemble plus souvent à un processus long et sinueux qu’à une coupure instantanée.

Pour autant, la recherche n’a pas seulement besoin de connaître les changements dans la vie professionnelle, amicale, sentimentale, familiale..., sans oublier dans la façon de voir les choses, elle gagne aussi à observer la variable dépendante, la délinquance, du point de vue de l’intéressé. Certes, maintes recherches sur la désistance ont encore recours à des mesures institutionnelles, comme le casier judiciaire<sup>5</sup>. Pourtant, l’absence de nouvelle condamnation peut mesurer bien d’autres choses que la désistance : la fuite, le hasard, un progrès dans la professionnalisation délinquante et dans son apprentissage, voire le passage à une criminalité moins surveillée... Si c’est vraiment la désistance que l’on désire étudier, il me semble que les avantages de l’auto-déclaration ne sont pas négligeables.

## II. L’impact des mutations sociales

Quand je menais mes recherches sur les bandes de ‘blousons noirs’<sup>6</sup> au cours des années 1960, la situation pouvait se résumer assez simplement : une partie de la jeunesse prolétaire était assez tentée de prendre des chemins de traverse pour accéder plus vite aux joies de la (nouvelle) société de consommation de masse qui commençait à s’établir. Mais ce défi n’effrayait guère, on savait comment y faire face : la justice des mineurs d’un côté, la prévention spécialisée de l’autre s’employaient à faire rentrer ces dissidents dans le droit chemin. Il suffisait de les amener, plus ou moins rapidement, plus ou moins aisément, à la porte de l’usine toujours à la recherche d’une main d’œuvre même sans grandes qualifications professionnelles – les mal nommés Ouvriers spécialisés ou OS - et sociales. On leur offrait sans beaucoup rechigner un emploi stable, une rémunération médiocre mais assurée... de quoi accéder à un logement social, acheter à crédit une voiture et fonder une famille.

Tout a changé à partir de la décennie 1970 avec la dualisation progressive du marché du travail : l’un stable (CDI) mais de plus en plus exigeant en qualifications,

---

<sup>5</sup> La sociologie des sciences ne peut s’empêcher de faire le parallèle avec la lenteur du passage d’une mesure de la criminalité à partir des comptages institutionnel à sa mesure par des enquêtes déclaratives en population générale.

<sup>6</sup> Robert, 1966, Réed. Robert, Lascoumes, 1974.

l'autre précaire (CDD) pour les faiblement qualifiés... à quoi s'ajoute que l'on a toujours besoin de travailleurs faiblement qualifiés, mais de plus en plus dans un secteur tertiaire - et non plus secondaire – qui n'est guère exigeant sur les qualifications professionnelles, mais qui peut l'être beaucoup sur les qualifications sociales que requiert le contact avec une clientèle (qui était ignorée des OS du secteur industriel). En tous cas, ce secteur faiblement qualifié est désormais le royaume du précaire. Cette érosion de la société salariale rend beaucoup plus incertaines les recettes institutionnelles autrefois avérées.

L'épisode délinquant était alors concentré sur une période de vie finalement courte - c'est vers 20 ans qu'il prenait le plus souvent fin - elle s'est beaucoup étendue depuis. L'entrée dans la vie s'est considérablement allongée. Il devient de moins en moins évident que la sortie de la délinquance s'opère selon le même *tempo* et à travers les mêmes seuils (en tout cas ils sont beaucoup moins nets) que naguère.

D'importants seuils – le mariage, le service militaire, la décohabitation d'avec les parents, l'entrée dans la vie professionnelle – ont subi de fortes mutations. Certains – tel le service militaire - ont pratiquement disparu. La décohabitation intervient souvent bien plus tard. L'emploi ouvrier durable a, le plus souvent, fait place pour les faiblement qualifiés à une succession d'emplois précaires ; les 'blousons noirs' repoussaient leur engagement sérieux et durable à l'usine, leurs successeurs repoussent leur confrontation à la précarité et à la pénurie d'emploi<sup>7</sup>. Suffit-il d'affirmer que beaucoup finissent par se marier et que les divorçants se remarient<sup>8</sup> pour ne pas tenir compte de la place prise par l'union libre et le PACS ?

Le trio service militaire, emploi stable, mariage a-t-il encore un sens et le même que naguère ? Ne faut-il pas, au minimum, le remplacer par engagement sentimental durable, accès à l'emploi même précaire... ?

Le quartier de relégation à forte dimension d'immigrés et de descendants d'immigrés extra-européens ne ressemble guère au quartier ouvrier traditionnel des Trente Glorieuses.

Au total, je ne crois guère à la possibilité de traiter de la sortie de délinquance sans tenir compte de la société dans laquelle on l'étudie.

---

<sup>7</sup> Mohammed, 2012b

<sup>8</sup> Sampson, Laub, 2012

### III. Sortir de la délinquance... quelle délinquance ?

Je m'étonne enfin quand on parle de sortie de la délinquance sans autre précision en expliquant qu'il s'agit d'un phénomène qui connaît son acmé à l'adolescence et qui décline nettement quand on atteint la trentaine. Mais la règle est-elle générale ? Quand je parcours la littérature spécialisée, il est surtout question de vols, d'agressions, d'infractions à la prohibition de stupéfiants<sup>9</sup>... Peut-on dire la même chose de la corruption, de la fraude fiscale, de la criminalité environnementale... ?

On peut voir là une nouvelle application de la répugnance de ceux qui s'adonnent à l'étude du crime à y englober celui des puissants<sup>10</sup>. Mais il y a aussi des raisons plus terre à terre : s'agissant de criminalité économique et financière et de corruption, les procédures pénales sont rares, tardives, les justiciables excellent à les faire traîner en longueur de manière parfois interminable. Ainsi beaucoup de temps passe avant que la Justice se décide enfin à confirmer qu'il y a bien criminalité et l'on parle alors souvent de gens âgés et en fin de carrière. Il reste peu de marge pour observer une éventuelle désistance et quand elle est avérée, il s'agit souvent d'une désistance forcée de celui qui n'est plus dans la position professionnelle qui lui a permis sa délinquance.

Mais cette incapacité retentit sur la manière dont est abordée l'étude de la sortie de délinquance : au lieu de dire, on en sort tendanciellement vers la trentaine, ne vaudrait-il pas mieux chercher à distinguer une délinquance expressive qui a en effet de bonnes chances de s'épuiser à mesure que l'on devient moins jeune, et une délinquance, plus rare, qui a réussi à se professionnaliser<sup>11</sup>, donc à mieux contrôler ses coûts et qui a alors moins de raisons de s'épuiser. Si cette division pouvait trouver une certaine vérification empirique, les études sur la sortie de délinquance y gagneraient une plus grande opérationnalisation : n'inclineraient-elles pas à montrer moins d'acharnement à contrer une délinquance expressive qui a peu d'avenir devant elle et à reporter un peu de son énergie sur une délinquance professionnelle (à la fois celle qui a réussi à se

---

<sup>9</sup> Voy cpd Hunter, 2009.

<sup>10</sup> A l'instar d'institutions qui s'intéressent plus à contrôler les illégalismes populaires que ceux des dominants.

<sup>11</sup> Faut faire carrière, les trois-quarts se plantent mais il y en a qui réussissent, mais c'est rare



professionnaliser – soit le crime organisé - et celle qui apparaît comme un sous-produit de certaines activités professionnelles en surplomb – soit la criminalité d'affaires) encore maintenant bien épargnée par les institutions, même si certaines de ses modalités semblent susciter de plus en plus de rejet dans la société.

Il est vrai que la précarisation croissante des jeunes mal qualifiés diminue beaucoup leur élasticité à sortir de la délinquance, ce qui encourage l'institution à accroître sa pression en compensation, même si l'absence d'élasticité rend justement cet effort bien illusoire. Et l'on néglige la pression pénale qui pourrait s'exercer beaucoup plus efficacement sur des populations à plus forte élasticité.

Mieux identifier ces différentes issues permettrait aussi de faire place à une sorte d'angle mort des recherches sur les sorties de délinquance. Toutes ne sont pas 'positives' ; on peut 'en sortir' sans 's'en sortir' : bon nombre d'anciens délinquants quittent la criminalité simplement parce qu'ils sont morts ou invalides ou encore clochardisés, notamment parmi ceux qui ne sont pas parvenus à transformer le 'capital guerrier'<sup>12</sup> qui avait fait leur réputation éphémère avant de devenir un poids qui finit par les écraser.

xxx

Mais il est temps que j'interrompe ces quelques remarques d'un observateur extérieur pour vous laisser aborder le vif du sujet.

Je tiens cependant à dire combien j'ai apprécié la ténacité des jeunes organisateurs pour monter ce colloque, réunir les appuis administratifs permettant sa mise en œuvre – notamment l'accueil que nous offre la Ville de Paris – enfin et surtout mobiliser les concours scientifiques de nos associés de pays voisins, notamment du Royaume-Uni nécessaires à l'adoption d'une perspective comparative. J'espère fermement qu'une prompté édition des actes de votre colloque prolongera durablement son utilité pour le développement des recherches sur les sorties de délinquance.

---

<sup>12</sup> Voy p. ex. Sauvadet, 2005.

## Références

- Harcourt B., Surveiller et punir à l'âge actuariel, *Déviance & Société*, 2011, 35, 1, 5-33 – 2011, 35, 2, 163-194.
- Hunter B., Narratives of change : Exploring Desistance from White Collar Crime, Kele, Keele U. 2009.
- Mohammed M., Introduction, in Mohammed M., Dir., *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, 2012, 7-10
- Mohammed M., Schémas de sortie de bandes : de l'usure de la rue à l'ouverture sociale, in Mohammed M., Dir., *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, 2012, 182-209
- Robert Ph., *Les bandes d'adolescents*, Paris, Editions ouvrières, 1966
- Robert Ph., Lascoumes P., *Les bandes d'adolescents, une théorie de la ségrégation*, Paris, Editions ouvrières, 1974, 2<sup>e</sup> édition augmentée
- Sampson R.J., Laub J.H., Théorie du parcours de vie et étude à long terme des parcours délinquants, in Mohammed M., Dir., *Les sorties de délinquance. Théories, méthodes, enquêtes*, Paris, La Découverte, 2012, 20-43
- Sauvadet T., Causes et conséquences de la recherche de « capital guerrier » chez les jeunes de la cité, *Déviance & Société*, 2005, 29, 2, 113-126.